

Procès-verbal n° 2 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	03/09/24
À :	10h
Présidence :	Mr. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY, Mr Sauveur ROMAGNOLE,
Absents excusés :	Mrs Cyril SAMBOEUF, Michel COLLADO
Assistent à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK, Mrs Damien JURADO, Fred ALCARAZ, Lionel ROCHETTE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

UTILISATION DE LA FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsable d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut absolument qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12/U13

REPRISE DES CHAMPIONNATS D1-D2-D3- D4 : SAMEDI 14 SEPTEMBRE

- **Beaucaire : Rencontres U12/U13 le Samedi matin à 11h00**



Dates U12/U13 Inter District Saison 2024/2025 Hérault / Gard
18 – 25 Janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

Les feuilles de défis sont en ligne sur le site du district rubrique documents.

Championnat U12

REPRISE DES CHAMPIONNATS : SAMEDI 21 SEPTEMBRE

Dates U12 Inter District Saison 2024/2025 Gard / Hérault
18 – 25 Janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

En Annexe du PV, vous trouverez le nouveau championnat U12 mise en place par la commission technique + commission Foot Animation : croquis du déroulement du championnat + règlement

Les feuilles de défis sont en ligne sur le site du district rubrique documents.

Foot Animation - U10 à U10/U11

REPRISE DES PLATEAUX U10 et U10/U11 : SAMEDI 14 SEPTEMBRE

Saison 2024/2025 Elite : Seulement en U10/U11 en Rotation 2

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 2 (25 €)

Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux
Les plateaux **NON JOUES** le Samedi se rattraperont le Mercredi après-midi

Foot Animation - U6 à U8/U9

REPRISE DES PLATEAUX U8 et U8/U9 : SAMEDI 28 SEPTEMBRE

REPRISE DES PLATEAUX U6/U7 : SAMEDI 5 OCTOBRE

REPRISE DES PLATEAUX U6 : SAMEDI 12 OCTOBRE

Saison 2024/2025 Elite : Seulement en U8/U9

Mis à jour calendrier football d'animation : Annexé au présent PV.

FUTSAL U6 : Samedi 30/11 – 14/12 - 11/01

FUTSAL U8 : Mercredi 27/11 – 8/01

FUTSAL U9 : Mercredi 11/12 – 22/01

RAPPEL : Journée Nationale des débutants 24 Mai : U7

Journée de rentrée : U8 21/9 Matin – U9 21/9 A Midi - Redessan

Journée de rentrée : U7 14/10 A Midi - Vergeze

Journée de rentrée : U6 24/10 A Midi – Poulx



U12/U13 F en attente de nouveau engagements, pour composer la poule.

REUNIONS COMMISSION FOOT D'ANIMATION

**A PARTIR DU 14 SEPTEMBRE LES REUNIONS DU FOOT ANIMATION SE FERONT :
LE MERCREDI MATIN DE 9H30 / 11H30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

ANNEXE 1

CHAMPIONNAT U12 à 8 ANNEXE 22 BIS

La Commission du Football d'Animation du 03/09/2024 valide le projet de championnat U12 à 8, par application de l'annexe « Championnat U12 à 8 » en son article 06.

Ce qui suit vient compléter et préciser l'annexe des championnats U12 à 8 avec les dispositions suivantes concernant le système des épreuves comme suit :

Date d'effet : 1er Septembre 2024

Art. 1 - Dispositions générales

Ce championnat se déroulera en 3 phases.

- **1^{ère} phase** : Groupes de 4 équipes sans distinction de niveau.
- **2^{ème} phase** : Groupes de 4 équipes avec 2 niveaux de pratique minimum (Niveau 1 et niveau 2)
- **3^{ème} phase** : 4 Groupes de 10 équipes avec 4 niveaux de pratique (Départemental 1, 2,3 et 4).

Le dernier niveau de chaque phase pourra être ajuster en fonction du nombre d'équipes restantes et des nouveaux engagements durant la saison.

Le nombre de groupes sera fixé par la commission chaque début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées.

Si un Club engage plusieurs équipes dans cette épreuve, elles seront réparties au mieux dans des groupes différents.

Chaque phase se dispute en match aller simple.



Comptage des points :

- Victoire = 3 pts
- Nul = 1 pts
- Défaite = 0 pt
- Forfait/pénalité = -1pt

Le classement final sera obtenu par l'addition des points « matchs » et des points « défis techniques » (cf annexe 22 « Championnat U12 à 8 »).

Art.2 - Classement « ACCESSION/RELEGATION U12 »

Afin de déterminer les accessions/relégations des équipes dans les différents niveaux, un classement regroupant toutes les équipes évoluant sur un même niveau est établi au terme de chaque phase.

Pour ce classement, les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux du District et l'article 6bis de l'Annexe des championnats U13 à 8 ne s'appliquent pas.

Les règles d'établissement de ce classement et de départage sont les suivantes :

1. Le classement se fera dans l'ordre décroissant des quotients (calculés au millième) obtenus en divisant, pour chaque club, le nombre de points « match » et « défis techniques » acquis par le nombre de matchs joués au cours de la phase.
2. En cas d'égalité, sera classé immédiatement après le ou les autres Clubs ex aequo avec lui, le Club qui, au cours de la phase, aura perdu un ou plusieurs matchs par forfait ou par pénalité.
3. En cas de nouvelle égalité, le classement des ex aequo se fera dans l'ordre décroissant des quotients obtenus en divisant, pour chaque club, le nombre de points « défis techniques » acquis par le nombre de match joués.
4. En cas de nouvelle égalité, le classement des ex aequo se fera dans l'ordre décroissant des quotients (calculés au millième) obtenus en divisant, pour chaque Club en concurrence, le nombre de buts marqués par le nombre de buts encaissés par chacun d'eux sur l'ensemble des rencontres de la phase.
5. En cas de nouvelle égalité, le Club ayant disputé le plus grand nombre de matchs dans la phase concernée sera classé immédiatement avant ceux avec lesquels il est en concurrence.

Art. 3 – Championnat - Phase 1

Championnat constitué d'autant de groupes de 4 équipes sans distinction de niveau.

Art. 4 - Championnat - Phase 2

Le niveau 1 est constitué des 20 meilleures équipes issues de la phase 1

Le niveau 2 est constitué des 20 meilleures équipes issues de la phase 1 n'ayant pas acquis leurs droits à accéder au niveau 1.

Le niveau 3 est constitué des équipes restantes issues de la phase 1 n'ayant pas acquis leurs droits à accéder au niveau 2 auxquelles s'ajoutent les équipes nouvellement engagées.

Art. 5 - Championnat - Phase 3

Concernant la phase 3 des championnats U12, il est ici rappelé que les 5 meilleures équipes de niveau 1 de la phase 2 participent à un championnat Interdistrict U12.

Le Départemental 1 est constitué des 10 meilleures équipes issues du niveau 1 de la phase 2 et non concernés par une accession en U12 Interdistrict.



Le Départemental 2 est constitué :

- Des équipes restantes du niveau 1 ph.2 n'ayant pas obtenu l'accession en Départemental 1 phase 3
- Des meilleures équipes issues du niveau 2 de la phase 2 de manière que le nombre d'équipes qualifiées pour participer à la compétition soit égal à celui déterminé par les règlements.

Le Départemental 3 est constitué :

- Des 10 meilleures équipes issues du niveau 2 de la phase 2 n'ayant pas acquis leurs droits à accéder au Départemental 2.

Le Départemental 4 est constitué des équipes restantes du niveau 2 de la phase 2 n'ayant pas acquis leurs droits à accéder au Départemental 3 auxquelles s'ajoutent les équipes nouvellement engagées.

ANNEXE 2

CALENDRIER 2024 – 2025 mis à jour au 03.09.2024

Voir site du District rubrique DOCUMENTS



PYRAMIDE CHAMPIONNAT U12

